

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 03-351-1926 promulguant le décret du 30 décembre-1925 relatif à l'application au personnel colonial de l'article 4 de la loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions.

n° 03-351-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 février 1926

Numéro JO  
n° 351 du 01/02/1926

Date du numéro  
1 février 1926

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 30 décembre 1925, promulgué au Journal officiel de la République du 8 janvier 1926, page 364, relatif à l'application au personnel colonial de l'article 4 de la loi du 14 avril 1924, portant réforme du régime des pensions,

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er — Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 30 décembre 1925 relatif à l'application au personnel colonial de l'article 4 de la loi du 14 avril 1924, portant réforme du régime des pensions.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAS